1202567401

DATE DEPOT :	2012-03-12
NUMERO DE DEPOT :	2012R025628
N° GESTION :	2011B12440
N° SIREN :	532750783
DENOMINATION :	BBPF
ADRESSE :	8 rue Laugier 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/19
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

11B12440

« BBPF»
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €.
Siège social : 8 rue Laugier 75017 PARIS
RCS PARIS B 532 750 783

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
12 MARS 2012
N° DE DEPOT 7S G2 8

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze,
Le lundi dix neuf décembre à quatorze heures.

Les administrateurs de la société « BBPF », nommés aux termes de la décision de l'associée unique en date de ce jour ayant pour objet de transformer la société en société par actions simplifiée, se sont réunis à l'effet de constituer le bureau du conseil et d'organiser la direction générale de la société.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- **La société "GERARD SINABIAN ASSOCIES – GSA" représentée par Monsieur Franck SINABIAN,** Administrateur,
- **La société LABORATOIRES BAILEUL-BIORGA, représentée par Monsieur Elie ANSELIN,** Administrateur,
- **BACARIS FINANCE ET STRATEGIE représentée par Monsieur Sylvain RIGO,** Administrateur,

La séance est présidée par représentée par Monsieur Elie ANSELIN en sa qualité de représentant de la société LABORATOIRES BAILEUL-BIORGA, ès-qualités, qui déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Le conseil passe alors à l'examen des questions à l'ordre du jour :

- Nomination du Président,
- Pouvoirs du Président,
- Questions diverses.

I - NOMINATION DU PRESIDENT

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, désigne la société "GERARD SINABIAN ASSOCIES – GSA", société par actions simplifiée, au capital de 232.000 Euros, ayant son siège social 3, rue des Quatre Cheminées - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 340 256 619 représentée par Monsieur Franck SINABIAN, en qualité de Président de la société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

AE

La société GERARD SINABIAN ASSOCIES – GSA représentée par Monsieur Franck SINABIAN déclare accepter lesdites fonctions et remercie les membres du Conseil d'Administration de la confiance qu'ils lui témoignent.

La société GERARD SINABIAN ASSOCIES – GSA représentée par Monsieur Franck SINABIAN, présente à la réunion, après avoir accepté la fonction de Président qui vient de lui être conférée, déclare qu'elle n'exerce aucune autre fonction et n'est frappée d'aucune mesure, susceptibles de lui interdire les fonctions de Président.

Il est précisé que les comptes du premier exercice social seront arrêtés et clôturés par le mandataire social de la société depuis sa constitution jusqu'à ce jour, à savoir Monsieur Patrice BIGOU. Le rapport de gestion à présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle sera établi et cosignée avec Monsieur Patrice BIGOU.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président bénéficiera de l'ensemble des pouvoirs qui lui sont attribués en application des statuts et de la loi.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, il est convenu qu'il devra pour les opérations citées ci-dessous, obtenir l'autorisation préalable du conseil d'administration :

(i) tout investissement corporel ou incorporel non budgété, ou toute décision représentant par an une somme supérieure à 10 000 euros ou par opération une somme supérieure à 10 000 euros ;

(ii) la prise, l'augmentation ou la cession, par le biais de la Société, de toute participation en capital, immédiatement ou de manière différée, en actions, obligations convertibles, bons de souscription ou autrement, dans toute société ou groupement ;

(iii) la création, la dissolution, la liquidation, la fusion ou la scission de filiales ;

(iv) la création, la suspension ou l'arrêt d'une branche d'activité ;

(v) la cession, l'acquisition ou la location-gérance de tout fonds de commerce ;

(vi) l'octroi de garanties, sûretés ou cautionnement, au titre des engagements d'un tiers ;

(vii) la modification des méthodes comptables ;

(viii) la conclusion des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;

(ix) la mise en place de tout système d'intéressement au profit d'un

AE 15

ou plusieurs salariés ;

(x) le fait de consentir toute subvention ou tout abandon de créance à une filiale ;

(xi) le fait de consentir un prêt au personnel ;

(xii) emprunts, nantissements, gages, cautions, hypothèques et toutes garanties

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et un Administrateur et le nouveau président.

Le Président :

Elie ANSELIN en sa qualité de représentant de la société LABORATOIRES BAILEUL-BIORGA

Un Administrateur :

Monsieur Sylvain RIGO en sa qualité de représentant de la société BACARIS FINANCE ET STRATEGIE

GERARD SINABIAN ASSOCIES – GSA
Représentée par Franck SINABIAN
(signature et mention manuscrite "Bon pour acceptation du mandat social de président"

"Bon pour acceptation du mandat social de président"